

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Avril 2026 - Délibération n° 2026/04/47

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS), DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE), DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB) ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB) POUR L'ANNÉE 2026

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° CC2026/02/16

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LUINAUD Christophe – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – PLUVIAUD Patrick – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – FAYETTE Laurent – DUBOIS Jean-Michel – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – MILANI-BULCOURT Sylvie – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – LACOUR Marie-Émilie – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – BUYS Anthony – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DELCLAUX François – LAIGNEAU Jean-Pierre – GIRODENGÉ Élisabeth – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – BURGUN Frédéric – PICOURET Michel – DUGUET Pierre – CHÉZEAUD Françoise – CONCHON Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : GUILLERAY Catherine – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – SCARAMUCCI Thierry – BARTHOUX Olivier – MARIETTE Myriam – CATHELOT Guy – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – PETETOT Charlie – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – ANGELINI Patricia

Pouvoirs :

1. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à Mme DENOYER Mireille
2. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
4. Mme MARIETTE Myriam donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. DUGUET Pierre
6. Mme ANGELINI Patricia donne pouvoir à M. FERRAND Marc
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël

Suppléances : M. PLUVIAUD Patrick – Mme MILANI-BULCOURT Sylvie – M. LAIGNEAU Jean-Pierre – Mme GIRODENGÉ Élisabeth – Mme DURBIN Sandrine – M. PICOURET Michel

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	53	60			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du Code général des impôts ;

Considérant que la Communauté de communes doit voter annuellement les taux d'imposition des taxes directes locales ;

Considérant que le vote initial des taux intervenu en février 2026 a été réalisé en l'absence de notification des bases fiscales définitives ainsi que des états fiscaux prévisionnels (état 1259) pour l'année 2026 ;

Considérant que ces éléments ont été transmis tardivement par les services fiscaux et permettent désormais de disposer de bases d'imposition actualisées et fiables ;

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder à une nouvelle délibération afin d'assurer la cohérence entre les produits attendus et les bases locatives définitives ;

Les taux proposés sont donc les suivants pour 2026 :

Taxes	Base évaluée 2026	Taux appliqué ferme et définitif	Produit théorique attendu
CFE	2 606 000	30,00%	781 800 €
TFB	16 071 000	2,21%	355 169 €
TFNB	1 108 000	2,59%	28 697 €
		TOTAL	1 165 666 €
THS + THLS	5 600 000	11,47%	642 320 €
TOTAL			1 807 986 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

- ☉ Voter les 4 taux d'imposition précités pour l'année 2026 ;
- ☉ Autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
 Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
 Martine LAPORTE